



VILLE D'AUBANGE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 19/02/2024

Présents : M. KINARD, Bourgmestre-Président.
Mme BIORDI, Echevine et MM. BINET, GUERISSE, LAMBERT, ROSMAN, Echevins.
Mmes CORDONNIER, LARDOT et M.M. AREND, BODELET, CAREME, DONDELINGER, FECK, GOOSSE, JANSON, LANOTTE, LAURENT, LUCAS, PIERRET, WEYDERS, Conseillers communaux.
Mme HABARU, Présidente du CPAS.
M. GEORGES, Directeur général f.f.

Excusés : Mmes AUBERTIN, MENON, SMETS, Conseillères communales.
M. SPOIDENNE, Conseiller communal.

Délibération n°2697 : Décision relative au maintien du marché d'ATHUS à son emplacement actuel ou à son déplacement du marché à la Rue des Jardins/Rue du Commerce.

Le Conseil,

Vu les articles 41, 162 et 173 de la Constitution ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Considérant le sondage sur place des ambulants et des clients effectué par les agents de l'ADL les 11/08/2023, 18/08/2023 et 01/09/2023 via un flyer (case à cocher), ayant comme résultats : 164 pour rester au Brüll et 257 pour déménager à la rue du Commerce à ATHUS ;

Considérant le sondage des commerces de la rue du Commerce et du zoning effectué lors d'une visite de l'ADL durant le mois d'août 2023, dont ressort que la plupart des commerçants/enseignes sont favorables au projet de déménagement, les quelques autres étant neutres ;

Considérant que les riverains des rues des Jardins et du Commerce (quelques appartements) ont été sondés via un toute-boîtes déposé le 01/09/2023 les invitant à donner leurs avis par mail à l'ADL, ayant comme résultats: sur 8 répondants, 4 ont déclaré être pour le déménagement et 4 contre ;

Vu la décision n°27 de la séance de Collège communal du 16 octobre 2023 décidant de maintenir le marché d'ATHUS à la Place du Brüll et de le déplacer à la rue du Commerce exceptionnellement en cas de besoin (fête – travaux) ;

Considérant le sondage effectué sur Facebook, avec comme résultats : 210 personnes ont voté pour le maintien du marché à la Place du Brüll et 171 personnes ont voté pour le déplacement du marché à la rue du Commerce à ATHUS ;

Vu la délibération du Collège communal, en sa séance du 15 janvier 2024, relative à la faible fréquentation du marché d'ATHUS et au résultat du sondage effectué auprès des marchands ambulants concernant le déménagement du marché d'ATHUS ;

Considérant que le sondage effectué sur place et par téléphone auprès des marchands ambulants a révélé que 16 d'entre eux sont « pour » le déménagement du marché, 5 sont « contre » et 3 sont « neutres » ;

Considérant la réunion du 19 février 2024 avec les représentants de la Ville d'AUBANGE et des marchands ambulants, de laquelle ressort le souhait des marchands ambulants de déplacer le marché à la rue du Commerce ;

Considérant la pétition remise par Monsieur JANSON, signée par environ 150 personnes, relative au maintien du marché hebdomadaire sur la Place du Brüll ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique ;

Par 14 voix pour, 5 voix contre (AREND, CORDONNIER, DAEMS, JANSON, PIERRET) et 2 abstentions (WEYDERS, LUCAS);

DÉCIDE de déplacer le marché à la rue des Jardins/rue du Commerce.

Par le Conseil,

Le Directeur Général f.f.,
(s) GEORGES H.

Le Président,
(s) KINARD F.

Pour extrait conforme :
Aubange, le 22 février 2024

Le Directeur Général f.f.,
GEORGES H.



Le Bourgmestre,
KINARD F.